

DELIBERATION 2021-93

LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO, Mme RIMBERT, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI- MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. WALCZACK, M. BLANCHARD, M. TREPRAU, M. CADIOU, Mme MAURIN, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL, Mme ROLLAND, Mme OMS, M. LIBERATOR DE BOISGELIN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FERRAI donne procuration à Mme FABRY, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à M. HIVIN, M. FONTVIEILLE donne procuration à M. ROBIN.

ABSENTS : M. ODIN, M. BOISSEAU, Mme RENARD.

Mme MAURIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Correction d'une discordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif en gestion close

Dans un souci d'un rapprochement de l'état de la dette entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif, il a été relevé une discordance de 210,06 €. Cette différence concerne l'emprunt Caisse d'épargne n°ALR20044266.

En effet, l'échéance n°20 du 25/09/2009, pour valeur égale, a été mal répartie entre l'amortissement et les intérêts.

De ce fait, il convient de corriger cette discordance en gestion close en régularisant avec l'écriture suivante :

Débit au compte 1641 : 210,06 € / crédit au compte 1068 : 210,06 €.

Cette opération étant une opération d'ordre non budgétaire, il n'est pas nécessaire de prévoir les crédits correspondants par décision modificative.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'AUTORISER** cette opération d'ordre non budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 30 voix pour.



François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas